

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 30 novembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Adresse postale pour l'Association « Avenir 147-149 ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE l'antenne Haute-Viennoise de l'Association Avenir 147/149 à recevoir son courrier à l'adresse postale de la Mairie de Nantiat.

Participation financière – acquisition de matériel pour le collège Maryse Bastié.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de participation financière à l'acquisition de matériel par le collège Maryse Bastié.

Les mesures de sécurité en vigueur depuis la rentrée imposent aux collèges de former tous les élèves de 3^{ème} aux gestes de premiers secours.

Le collège dispose d'une infirmière habilitée à réaliser cette formation. Toutefois, il leur est nécessaire d'acquérir un pack mannequins et un défibrillateur agréé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer au collège une participation financière qui sera versée sur l'exercice 2017.

Acquisition du terrain de M. BOUTET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur BOUTET qui souhaite céder à la Commune de Nantiat la parcelle de terrain cadastrée section AR n° 120, d'une superficie de 773 m². Cette parcelle correspond à la voirie qui dessert le lotissement des « Haches ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AR N° 120 d'une superficie de 773 m²,
- dit que les frais notariés seront pris en charge par la Commune.

Tarifs de la salle des Fêtes 2017

En complément de la délibération du 11 décembre 2015 concernant les tarifs de la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que : la salle des fêtes, dans sa totalité, sera mise à disposition gratuitement aux associations de Nantiat pour leur assemblée générale du lundi au vendredi. En ce qui concerne les locations du samedi et dimanche, celles-ci demeurent payantes.

Élection des Conseillers Communautaires.

Suite à l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2016 portant création de la communauté de communes « Élan-Limousin-Avenir-Nature », la Commune de Nantiat a besoin de désigner deux conseillers communautaires.

Le conseil municipal a élu Monsieur Daniel PERROT et Madame Nathalie ROCHE comme conseillers communautaires